

Charles Gide est-il toujours d'actualité ? Is Charles Gide still relevant?

Marc Pénin

Number 301, July 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021569ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021569ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pénin, M. (2006). Charles Gide est-il toujours d'actualité ? *Revue internationale de l'économie sociale*, (301), 65–81. <https://doi.org/10.7202/1021569ar>

Article abstract

Although promoting consumer cooperatives was at the heart of Charles Gide's work and writings, his thinking went beyond this organizational form. The article elucidates his aim of wanting to profoundly transform the social order through widespread associative democracy, which is the foundation of the social economy. In favor of any institution that could improve living conditions and the solidarity between individuals, Gide first and foremost sought to create an economy and a society that were not dominated by the profit motive. The author, who was instrumental in publishing Gide's works, puts this economist's thinking and pragmatism into perspective by drawing on a number of his writings. In particular, the article shows that Gide had no illusions about the utopia of a cooperative republic and the difficulties encountered by consumer cooperatives. Beyond the myth, Gide hoped to transform the consumer into someone who played an active role. Many of Gide's concerns—consumer associations, ethical trade, saving the planet—are widely shared today, as are his thoughts on competition and free trade in Europe.

CHARLES GIDE EST-IL TOUJOURS D'ACTUALITÉ ?

par Marc Pénin (*)

*Si la promotion des coopératives de consommation est au cœur de l'activité et des écrits de Charles Gide, sa réflexion va au-delà de cette forme d'organisation. L'article éclaire son objectif d'une transformation profonde de l'ordre social, à travers l'association en général, qui se trouve au fondement de l'économie sociale. Ouvert à toutes formes d'institutions susceptibles d'améliorer les conditions de vie et la solidarité entre les hommes, Charles Gide cherche avant tout à construire une économie et une société qui ne soient pas dominées par l'impératif du profit. Artisan de l'édition des œuvres de Charles Gide (**), l'auteur remet en perspective la pensée et le pragmatisme de cet économiste en s'appuyant sur nombre de ses écrits. L'article montre en particulier que Charles Gide n'était pas dupe de l'utopie que représentait la République coopérative ni des difficultés rencontrées par les coopératives de consommation. Au-delà du mythe, son projet vise une transformation du consommateur pour qu'il joue un rôle actif: association de consommateurs, commerce éthique, sauvegarde de la planète, autant de préoccupations qui trouvent un large écho aujourd'hui, de même que ses réflexions sur la concurrence ou le libre-échange dans un cadre européen.*

(*) Lameta (UMR 5474 CNRS-université de Montpellier-I).

(**) Pour plus d'informations sur l'édition de ces œuvres, voir le site <http://leem.lameta.univ-montp1.fr/CG>.

(1) Les origines de cette publication sont toutefois bien antérieures à la date de parution du premier volume. Elles sont rappelées dans une brève note sur « L'histoire de l'édition des œuvres de Charles Gide » qui figure en annexe du volume I, *Écrits 1869-1886*, pp. 365-370.

(2) Les appels de notes en caractères romains renvoient aux notes figurant en fin d'article, qui fournissent les références précises des citations du texte.

(3) L'histoire de l'économie sociale reste un chantier largement ouvert, même si le maître ouvrage d'André Gueslin, *L'invention de l'économie sociale*, balise remarquablement le champ. Dans le domaine de la coopération, la récente parution du volume de Patricia Toucas, *Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives* (Editions de l'Atelier, Paris 2005), constitue une avancée importante.

Commencée en 1997, la publication des *Œuvres de Charles Gide* approche de sa fin⁽¹⁾. Sept volumes – dont un double – plus une biographie ont déjà été publiés⁽²⁾ ; deux sont en préparation et devraient paraître en 2006 et les deux derniers devraient voir le jour l'année suivante. Outre leur intérêt proprement historique⁽³⁾, ces volumes devraient également retenir l'attention des militants actuels de l'économie sociale. Charles Gide a été l'un de leurs prédécesseurs et, bien que son action et ses écrits se rapportent à un monde bien différent du nôtre – celui du tournant entre le XIX^e et le XX^e siècle –, sa façon d'aborder les problèmes peut encore constituer une source d'inspiration pour les contemporains et les réponses qu'il a cru pouvoir proposer peuvent encore donner matière à réflexion. Cet article se propose donc d'évoquer la pensée de Charles Gide en toute subjectivité, à partir d'un point de vue particulier, celui d'un économiste, également acteur modeste de l'économie sociale, qui lit Charles Gide au début du XXI^e siècle et y trouve autre chose que ce qu'y trouvaient ses contemporains ou ses successeurs immédiats : d'un côté, le recul historique permet une nouvelle contextualisation des textes passés ; de l'autre, le filtre des préoccupations d'une époque ne

retient pas forcément les mêmes idées que celles qui semblaient importantes à une autre époque – ou, tout au moins, il les pondère différemment. Dans l'économie sociale, Charles Gide passe essentiellement pour l'« apôtre de la coopération » – et plus particulièrement de la coopération de consommation. C'est assurément un aspect important sur lequel on ne saurait faire l'impasse, et nous l'aborderons dans la deuxième partie de cet article. Mais la publication de l'ensemble des *Œuvres* montre que c'est une image très réductrice, d'abord parce qu'elle occulte les autres aspects de son œuvre (comme économiste, protestant, militant associatif, éducateur populaire, analyste politique, etc.), ensuite parce que l'engagement en faveur des coopératives de consommation doit être vu comme une tentative d'application concrète, dans un contexte historique particulier, d'une analyse de la société, de l'action humaine et peut-être même d'une philosophie de l'histoire qui ne dépendent pas de ce contexte et restent d'actualité. Nous mettrons donc en évidence dans une première partie la perspective gidienne de transformation de l'ordre social. Puis nous aborderons la question de la coopération de consommation – utopie et réalité –, avant d'examiner, dans une troisième partie, quelques autres dimensions économiques et politiques de la pensée de notre auteur.

● **La perspective d'une « transformation, progressive sans doute, pacifique, cela va sans dire, mais radicale aussi de l'ordre social actuel^(III) »**

Commençons par le début, c'est-à-dire par l'article qu'il donne en novembre 1886 dans le premier numéro de *L'Emancipation* et qui constitue en quelque sorte le manifeste de ce que l'on va bientôt appeler « l'école de Nîmes ». Le titre en est « Ni révoltés ni satisfaits » et le contenu, en même temps qu'il définit une position à laquelle on peut encore adhérer, pose un certain nombre de principes qu'il développera dans toute son œuvre^(III). « Dans un pays de suffrage universel, toute doctrine de révolte est un non-sens » et « toute révolution, soit qu'elle échoue, soit même qu'elle réussisse, entraîne encore plus de souffrances pour les pauvres que de ruines pour les riches ». Mais si les révoltés sont bien un véritable danger, « la catégorie... des satisfaits n'est pas, en son genre, un moindre fléau ». Satisfaits de leur sort, ils estiment que le moins on touchera à la machine sociale, le mieux ce sera. Or, pour beaucoup de raisons, « nous ne pouvons pas considérer l'organisation économique de nos sociétés comme satisfaisante... nous ne considérons pas cet état des choses comme définitif et nous ne croyons pas que nous en soyons réduits à nous incliner devant lui comme devant je ne sais quelle fatalité économique. Nous avons la ferme confiance que nous pouvons le changer, si nous le voulons. Nous estimons que nos sociétés modernes, si fières de leur savoir et si vaines de leur luxe, ont la possibilité, et par conséquent le devoir d'assurer à chacun de leurs membres non pas la richesse [...], mais au moins ces deux biens qui font la dignité et le prix de la vie à savoir l'indépendance et la sécurité du lendemain. Ces biens-là ne sont pas de ceux que la violence puisse procurer

mais pour les obtenir, il existe d'autres moyens que la science connaît ou qu'elle saura découvrir. L'Emancipation sera consacrée à étudier ces moyens et plus particulièrement celui qui jusqu'à présent a paru le plus efficace, l'Association, sous ses formes infiniment variées et qui sont encore loin d'être toutes connues. »

L'association est donc au fondement de l'économie sociale et ses modalités d'application sont nombreuses et évolutives – la coopération n'en étant qu'un cas particulier, même s'il apparaît spécialement prometteur. L'idée selon laquelle les formes qui feront progresser l'économie sociale dans l'avenir changent et ne peuvent pas être prédites se retrouve souvent sous sa plume, tout comme celle selon laquelle l'évolution des sociétés suit un principe de complication croissante⁽⁴⁾, ce qui constitue deux raisons pour récuser toute tentative pour l'organiser à partir d'un modèle *a priori*.

Son point de vue évolutionniste sur la société n'implique donc ni téléologie – le terme de l'histoire n'existe pas – ni constructivisme. Si l'action des hommes, réfléchie et orientée, peut faire évoluer la société dans le bon sens, ce ne saurait être par l'application d'un plan préétabli, tiré d'une doctrine sociale, politique ou religieuse prétendant connaître les modalités d'organisation parfaite de la société – et c'est là une critique qu'il adresse aux marxistes aussi bien qu'aux libéraux, voire à certains réformateurs religieux. La société est trop complexe – et notre science trop limitée – pour que l'on puisse prévoir tous les effets d'une action humaine quelconque et proposer en conséquence un plan d'action préétabli⁽⁵⁾. On peut seulement tenter d'infléchir les choses en améliorant ce qui existe et en détectant les formes d'organisation (les « institutions ») qui apparaissent en apparence spontanément (et en réalité comme conséquence de l'interaction des besoins sociaux et de l'action d'individualités agissantes) et qui sont susceptibles, si elles prennent de l'importance, de faire évoluer la société dans la direction que l'on souhaite.

On comprend mieux ainsi l'attention méticuleuse que Charles Gide a portée pendant sa vie à toutes les formes émergentes de pratiques ou d'institutions relevant de l'économie sociale – au point que l'on pourrait presque parler de « veille sociale », comme il existe aujourd'hui une « veille technologique »⁽⁶⁾ – et à quel point son approche de l'économie sociale est ouverte: tout ce qui a été, va ou est susceptible d'aller dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et de l'accroissement de la solidarité entre les hommes doit être examiné. Et il ne s'agit pas seulement d'apprécier la contribution de cet élément au progrès, mais de voir quelles sont ses potentialités et dans quelle mesure on peut l'investir, le développer et éventuellement l'infléchir.

On observera également que l'économie sociale, pour Charles Gide, ne relève pas principalement d'une recherche théorique, mais d'une activité pragmatique, ancrée dans le quotidien des hommes et des femmes de l'époque, et il y a là aussi un aspect qui doit parler aux militants contemporains de l'économie sociale.

(4) « *Pourquoi la société à venir serait-elle simple ? Il y a toutes raisons de croire qu'elle sera beaucoup plus complexe que la société d'aujourd'hui ! Tout va se compliquant, les machines, les institutions et les sociétés humaines aussi. »*

(5) Dans un très bref article de 1892 intitulé « *Par où il faut passer... ?* » (*L'Emancipation*, janvier 1892, in *Œuvres*, vol. III, p. 66), Charles Gide indique ainsi résister aux demandes de ceux qui réclament la fixation d'un plan précis pour résoudre la question sociale, de la même façon qu'ils demanderaient un itinéraire précis pour se rendre d'un point à un autre ; en réalité, « *nous n'en savons pas si long et le saurions-nous que nous ne voudrions pas vous tracer d'itinéraire : ce serait le bon moyen de vous égarer. Nous vous montrons du doigt la direction à suivre, le point vers lequel il faut s'orienter et que nous appelons la Solidarité – et cela fait que chacun passe où il voudra. Toute mesure, toute initiative, toute invention, toute institution, toute loi qui aura pour résultat de resserrer les nœuds qui lient les hommes entre eux dans une commune vie et une commune destinée, est bonne, car elle conduit au même but. Tout chemin mène à Rome.* »

(6) D'innombrables articles en témoignent, mais par-dessus tout la publication des *Institutions du progrès social* (*Œuvres*, vol. VI et XI), que l'auteur rééditera plusieurs fois en l'actualisant de 1900 à 1920 (l'édition de 1905 portant d'ailleurs le titre *Economie sociale*), et celle des *Colonies communistes et coopératives*, reproduction du cours au Collège de France de 1923-1924.

(7) « *Non la révolution, mais l'évolution* » était, aux dires de Charles Gide (*L'école de Nîmes*, Puf, 1947, p. 74), l'une des formules favorites d'Edouard de Boyve, l'un des trois fondateurs de l'école de Nîmes.

La démarche évolutionniste de Gide a été dénoncée par les marxistes comme anti-révolutionnaire – et l'on peut effectivement la qualifier de réformiste⁽⁷⁾ –, mais Charles Gide a toujours prétendu qu'elle avait pour but une transformation profonde de la société, une prétention que dénonçait d'ailleurs l'école libérale. Ainsi qu'il l'écrit en 1887, « *tous ceux qui ont donné l'impulsion au mouvement coopératif et tous ceux qui à cette heure encore le soutiennent de leurs efforts et de leurs sympathies, sont des hommes qui ont vu dans la coopération une transformation, progressive sans doute, pacifique, cela va sans dire, mais radicale aussi de l'ordre social actuel. Pour tous ceux qui l'ont étudiée de près, la coopération est une nouvelle forme d'organisation industrielle tendant à se substituer à l'organisation actuelle : – Si elle n'est pas cela, elle n'est rien*⁽⁸⁾. »

Peut-être doit-on considérer qu'il s'est illusionné sur les capacités des innovations sociales à transformer le monde : l'affirmation cent fois répétée selon laquelle une expérience sociale qui réussit a plus de signification que cent qui échouent est fort discutable ; son modèle d'essaimage et d'extension d'institutions fonctionnant selon une logique non capitaliste et finissant par constituer le secteur dominant de la société n'a manifestement pas fonctionné – ou en tout cas n'a pas donné le résultat qu'il en attendait ; et la coopération de consommation n'a finalement pas été à la hauteur des espoirs qu'il avait mis en elle. Mais peut-être estimerait-il, conformément à son approche évolutionniste, que des transformations ont bien eu lieu même si ce ne sont pas celles qu'il envisageait, que l'important est que nous ayons fait quelques pas dans la bonne direction et que, si l'horizon recule à mesure que nous avançons, il nous faut continuer à avancer dans cette même direction. La question des critères permettant de reconnaître la direction à suivre et les « bonnes » institutions est plus délicate. Charles Gide a tenté de les repérer objectivement à partir de la notion de solidarité – le progrès se caractérisant par l'accroissement de la solidarité entre les hommes. Mais, malgré un grand nombre d'écrits sur cette notion de solidarité⁽⁸⁾, il n'a pas réussi cette objectivation. Si la solidarité est un principe d'organisation de nature physique et s'appliquant aussi bien aux choses qu'aux êtres et aux sociétés, elle est une loi naturelle qui peut produire des résultats aussi bien positifs que négatifs et ne fournit aucun critère de discrimination⁽⁹⁾. Si elle est l'un des sentiments de base de l'esprit humain, on comprend sans doute qu'elle pousse à la création des institutions sociales⁽¹⁰⁾ et l'on discerne la direction dans laquelle elles peuvent se développer, mais d'une façon tellement imprécise que l'on ne saurait s'en satisfaire. En fait, pour Charles Gide, l'économie sociale ne peut se construire sans base éthique et celle-ci n'est pas du ressort de l'analyse objective et scientifique. Nombre de militants actuels de l'économie sociale seraient sans doute d'accord avec lui sur ce point et partageraient sans problème ses valeurs solidaristes et sa vision des objectifs et des moyens à mettre en œuvre – même si la source de leurs convictions n'est pas nécessairement celle, chrétienne, de Gide et si le moralisme de ce dernier ne leur apparaissait dans beaucoup d'autres domaines comme pesant et fortement daté.

(8) Depuis la conférence sur l'école nouvelle jusqu'au cours du Collège de France sur la solidarité.

(9) Même en distinguant, comme le propose Ch. G., entre différents niveaux de solidarité, selon le caractère plus ou moins volontaire de celle-ci et en posant que les formes volontaires sont supérieures aux autres (« L'idée de solidarité en tant que programme économique », 1893, *Œuvres*, vol. IV, pp. 177-180).

(10) Les institutions sociales « *répondent à un besoin aussi naturel, aussi primordial, aussi permanent que l'intérêt personnel, le self-help : c'est celui de l'aide mutuelle, de la solidarité, de la sympathie et, pourquoi ne l'appellerions-nous pas de son vrai nom, au risque de nous faire traiter de mystiques, de l'amour ?* » « Si les institutions sont un mal social », *Revue d'économie politique*, janvier 1899.

La coopération de consommation : utopie et réalités

Le discours gidien sur la coopération de consommation doit être compris par rapport aux conditions de l'époque et à la position de son auteur, et replacé dans le cadre général de la pensée évolutionniste de celui-ci. Il contient d'ailleurs des éléments qui restent d'actualité.

Réalités et perspectives des coopératives de consommation des années 1880 aux années 1930

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, les coopératives de consommation apparaissent à Charles Gide comme le type d'association le plus prometteur, et une grande partie de son activité et de ses écrits va être consacrée à leur promotion.

Les coopératives de consommation ont alors l'avantage d'exister déjà et l'exemple de l'Angleterre montre qu'elles sont susceptibles de prendre une grande extension. Le principe rochdalien de la vente au prix courant suivi d'une ristourne en fin d'année des trop-perçus (les bonis) leur confère un caractère très attractif et leur permet de se développer rapidement. Leur action, en faisant baisser le coût de la vie ou en permettant de se constituer sans peine une épargne, paraît particulièrement bienvenue, notamment pour améliorer le sort des classes populaires – raison pour laquelle les économistes libéraux ne sont pas *a priori* hostiles à la coopération, tant qu'elle se limite à cette fonction que Charles Gide qualifie de « ménagère ». Mais pour lui, la coopération de consommation doit aller bien au-delà de cela. « Laboratoires d'expérimentation sociale⁽¹¹⁾ », les coopératives introduisent le principe démocratique (un homme, une voix) dans une économie dominée par le pouvoir du capital; elles créent un secteur où la recherche du profit n'est plus le mobile d'action et où le principe d'organisation n'est plus la concurrence, mais la solidarité; elles constituent des structures d'éducation populaire où les classes populaires peuvent se former à la gestion, se préparant ainsi à prendre en main l'ensemble de l'économie⁽¹¹⁾. Comme tout le monde est consommateur, l'action des coopératives de consommation est favorable à tout le monde, et dans ce sens on peut parler d'une conformité à l'intérêt général, récuser toute référence à la lutte des classes et affirmer la supériorité de ce type de coopération sur la coopération de production et la plupart des autres formes d'association qui développent – ou au moins laissent s'exprimer – des égoïsmes de groupe⁽¹²⁾. Enfin, selon une conception économique classique, à laquelle Charles Gide adhère totalement, la consommation est une variable économique stratégique, la production ne devant travailler que pour elle; en pratique, toutefois, il n'en va pas ainsi et la coopération de consommation permet de restaurer cette subordination nécessaire – en même temps qu'elle offre la perspective d'un pilotage de la production à partir de la consommation. La coopération de consommation a d'ailleurs la possibilité de prendre le contrôle des activités de production en transformant une partie des trop-perçus en un

(11) Cet argument est évidemment servi en priorité aux socialistes. Mais il n'est pas uniquement de circonstance, car pour Charles Gide – qui fut l'un des acteurs du mouvement des universités populaires – l'éducation est une des clés du progrès et ne se limite pas à l'enseignement scolaire.

(12) Cet argument identifiant l'intérêt général à la coopération de consommation, présenté comme un syllogisme, est d'une faiblesse insigne tant du point de vue logique que du point de vue empirique et l'on est surpris que Charles Gide, dont l'esprit critique était pourtant bien aiguisé, ne semble jamais s'en apercevoir. Il est difficile de ne pas voir là un biais idéologique.

(13) « Dans une première étape victorieuse faire la conquête de l'industrie commerciale ; dans une seconde, celle de l'industrie manufacturière ; dans une troisième enfin, celle de l'industrie agricole », in « De la coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser dans l'ordre économique », 1888, *Œuvres*, vol. IV, p. 136. L'expression « République coopérative » constitue le titre du dernier paragraphe de cette conférence (p. 143).

capital socialisé permettant de créer ou d'acquérir des entreprises productives. Et la perspective d'un développement continu de ce processus, présenté à travers le fameux « plan en trois étapes »⁽¹³⁾, permet d'envisager le remplacement des structures capitalistes actuelles par la « République coopérative ». Du développement concret d'une institution sociale ancrée dans la réalité, on est passé à une utopie grandiose qui va servir de référent au mouvement coopératif français pendant des décennies et certainement orienter son développement dans une voie qui se révélera au bout du compte décevante. Le mouvement d'extension de la coopération de consommation est réel en France jusqu'aux années 1920, mais il marque ensuite le pas et s'avère finalement incapable de transformer en profondeur les structures économiques et sociales. Le paradoxe est d'ailleurs que Charles Gide, que l'on statue de son vivant en « apôtre de la coopération » et qui passe pour le thuriféraire de la « République coopérative », se montre en beaucoup d'occasions assez dubitatif à son égard.

Au-delà de la coopération de consommation, une économie sociale en mouvement

Lorsqu'il n'est pas dans ses fonctions quasi officielles de propagandiste de la coopération de consommation, il fait une analyse tout autre de l'évolution sociale, beaucoup plus réaliste et conforme aux positions évolutionnistes rappelées plus haut. Que l'on relise par exemple la conclusion qu'il donne à la série de conférences de 1921 sur « Les solutions de la question sociale » : « Je crois – quoique cette déclaration puisse causer quelque déception aux esprits épris d'unité, ce qui est le cas de tous les hommes et surtout des Français – qu'il n'existe pas de principe unique qui permettrait de réorganiser la société sur une seule base. Il ne faut pas prendre d'ailleurs pour un aveu d'impuissance la prévision d'un régime social combinant les différentes solutions que je viens de passer en revue. [...] Ainsi la société future m'apparaît comme une sorte de réconciliation de la plupart des solutions que nous avons passées en revue. Toute prévision sur l'organisation du monde à venir est bien incertaine, et pourtant il y a une chose qu'on peut affirmer avec certitude : c'est que ce monde sera infiniment plus complexe et plus diversifié que le monde actuel^(VI). » Quant à la réussite et à l'avenir même de la coopération de consommation, la tonalité générale de ses écrits tardifs n'est guère encourageante. En 1929, faisant observer dans une conférence que la coopération n'avait atteint que des résultats modestes dans le domaine commercial – et pratiquement nuls dans le domaine de la production –, il en arrive à dire : « Que conclure ? Faut-il renoncer à voir se réaliser dans son entier le programme coopératif ? Non. Parce qu'il peut se réaliser par d'autres que les coopérateurs^(VII). » Et la conclusion de sa leçon inaugurale au Collège de France en 1921 n'était guère plus optimiste : « Il est possible que, après ce grand effort, il y ait des reculs. Dans toutes les évolutions économiques, il arrive bien souvent que, après une forte poussée, il y ait des périodes de régression [...]. Mais si même la Coopération ne réalisait pas le grand programme dont je vous ai donné aujourd'hui une vision, s'il fallait renoncer à toute palingénésie, eh bien ! elle pourrait

se dire, du moins, qu'elle a apporté dans des millions de maisons beaucoup de petits bonheurs [...] et, dans aucune de ces maisons, elle n'aura laissé de déception. » Finalement, ce qui apparaît le plus probable à Charles Gide, c'est le développement d'une économie mixte : « *Nous n'assurons pas, il est vrai, que l'association coopérative puisse remplacer partout la société par actions... : nous pensons... que bon nombre d'entreprises sont destinées à prendre la forme de services publics, soit nationaux, soit municipaux – mais le monde à venir sera varié et il y aura de la place pour tout le monde* ^(VIII). »

Le reproche que l'on a adressé à Charles Gide d'avoir trop privilégié la coopérative de consommation ^(IX) me semble donc devoir être relativisé et c'est l'un des intérêts de la publication des *Œuvres* que de montrer à quel point il avait une vue plus ouverte de l'évolution sociale. Considérer, à la fin du XIX^e siècle, que la coopérative de consommation est une institution sociale d'avenir n'était nullement absurde et fournir à celle-ci des arguments rhétoriques propres à mobiliser les énergies est quelque chose que l'on pouvait attendre d'un intellectuel engagé dans le mouvement ⁽¹⁴⁾. Que l'on ait usé et abusé de cette rhétorique plus longtemps que l'on ne l'aurait dû est une chose dont il ne porte pas seul la responsabilité : on aurait sans doute aimé qu'il signale lui-même explicitement l'obsolescence de cette idée de République coopérative, mais cette idée, simple, claire et enthousiasmante était l'un des constituants de l'idéologie du puissant mouvement français de la coopération de consommation. Profondément intégré dans celui-ci – qui constituait sa véritable famille –, il n'a pas voulu ou pas su rompre le consensus idéologique et il s'est contenté de présenter avec constance des analyses qui contredisaient le mythe fondateur, mais auxquelles on ne prêtait guère attention. Pour lui, et depuis le début, la coopération n'est qu'une forme d'association, variable et appelée à se transformer. Il n'en existe aucun modèle préétabli qui doit finir par s'imposer dans le temps ou dans l'espace. En 1907, par exemple, il avait écrit à propos de l'Alliance coopérative internationale : « *Je ne crois pas qu'il soit bien nécessaire pour elle d'avoir un programme d'action ni de jouer le rôle d'un gouvernement international de la coopération. Il me paraît que son rôle est moins d'agir ou de gouverner que d'instruire, moins de dire à chaque société ce qu'il faut faire que de lui enseigner les meilleurs moyens pour atteindre le but quelconque qu'elle vise. Or ce but varie nécessairement d'un pays à un autre, non seulement en fonction du degré de son développement économique mais de son tempérament national. Plus la coopération s'étend dans le monde et plus il devient chimérique de prétendre assigner au Russe, au Finlandais, au Canadien, à l'Australien, au Japonais, à l'Indou (sic), car ceux-là mêmes sont en train d'essayer la coopération, le même but qu'à l'Anglais, à l'Allemand ou au Français* ^(X). »

On ne peut que regretter qu'il se soit contenté d'une critique « en creux » de la coopération de consommation – en relativisant ses succès et en mettant en évidence tout ce qui peut se faire en dehors de ce cadre – et qu'il n'en ait pas fait une analyse critique explicite, mais cela était certainement difficile compte tenu de son histoire et de sa position institutionnelle. Sans

(14) On n'oubliera pas, par ailleurs, le rôle très concret joué par Charles Gide dans la réduction du schisme coopératif qui avait vu les coopératives socialistes se séparer et s'opposer aux coopératives neutralistes de l'école de Nîmes.

(15) En quoi le salariat des coopératives – appelé à s'accroître en proportion du mouvement de coopératisation intégrale de la société – se distingue-t-il du salariat capitaliste ? Comment peut-on voir là la réalisation de cette « abolition du salariat », l'une des autres formules-chocs de Charles Gide dont il reconnaîtra à la fin de sa vie qu'elle n'est guère heureuse.

(16) Observateur attentif du développement du commerce succursaliste et bien conscient du défi que cette modernisation de l'appareil commercial posait à la coopération, il aurait pu également noter que cette évolution réduirait automatiquement le montant des trop-perçus, aggravant le problème.

doute a-t-il mentionné différentes difficultés que rencontraient les coopératives de consommation, mais il a trop donné l'impression qu'elles pouvaient facilement être surmontées. Par exemple, la question du salariat dans les coopératives⁽¹⁵⁾, qu'il finira par qualifier d'« *angoissante* ^(XI) », mais à laquelle il n'apporte pas d'autres réponses qu'un appel à la conscience morale des salariés ou la perspective d'une généralisation des commandites d'atelier ou des coopératives de production dont il a précédemment montré la faible probabilité. La question de l'utilisation des trop-perçus, qui revient tout au long de ses écrits coopératifs, montre la même faiblesse. Très logiquement, il plaide avec constance pour que le maximum d'entre eux restent entre les mains des coopératives et servent à leur développement – c'est évidemment une condition nécessaire pour que la coopératisation de la société progresse ; mais il est assez réaliste pour observer que, dans bien des cas, les coopératives choisissent de ristourner un maximum des trop-perçus à leurs membres et que c'est souvent une condition de leur succès, même si, ce faisant, elles renoncent à leurs ambitions de transformation sociale pour se limiter à une conception « ménagère » de la coopération. Pourtant, là encore, la solution qu'il envisage – l'élévation du niveau de conscience des sociétaires favorisé par l'éducation coopérative qui doit permettre de se contenter de bonis minimaux – ne semble pas à la hauteur du problème⁽¹⁶⁾. La foi de Charles Gide – que nous partageons tous peu ou prou – dans les vertus de l'éducation et dans la possibilité de voir évoluer les comportements ne peut servir de solution miracle et passe-partout aux problèmes que l'économie sociale rencontre dans la réalité.

Des réflexions d'actualité sur la coopération et la consommation

Mais il y a tout de même dans la conception de la coopération éducative de Charles Gide une idée forte et moderne : il faut faire passer le consommateur de son statut d'agent passif et souvent manipulé à un statut d'agent actif, conscient de ses vrais besoins et du pouvoir qu'il peut exercer individuellement et collectivement – ce qui est parfois désigné dans la terminologie moderne comme la problématique du consom-acteur. Nous ne croyons plus que cette transformation puisse et doive s'opérer uniquement dans le cadre des coopératives de consommation. Nous entendons bien plutôt la faire progresser dans tous les domaines, de l'action politique au fonctionnement des entreprises privées en passant par tous les niveaux d'éducation et toutes les institutions d'économie sociale anciennes ou nouvelles. Charles Gide me semble finalement avoir partagé ce point de vue – même s'il a pensé au départ que la coopération de consommation pourrait s'étendre à tous ces domaines et qu'il en a fait un mythe fédérateur dont il s'est retrouvé finalement le trop complaisant prisonnier. Mais que l'on relise ses écrits sans se limiter à ceux de propagande coopérative et l'on verra qu'il s'est intéressé à tout ce qui était susceptible de faire évoluer la société, de l'action de l'État à celle des entrepreneurs privés en passant par les syndicats et tous les types de coopératives, de mutuelles et d'associations. Les coopératives de consommation devaient selon lui non seulement protéger, mais transformer le

consommateur pour qu'il puisse jouer un rôle actif: « *Et qui donc est plus routinier, plus moutonnier, plus inconscient de ses actes et plus parasite, par définition même, que le consommateur? [...] Je reconnais que le rôle du consommateur n'a rien de bien glorieux et qu'il n'implique en lui-même ni efforts, ni vertus [...] – c'est entendu, mais si les consommateurs ne sont que des moutons, raison de plus pour ne pas les laisser manger par les loups, ni de prendre ceux-ci pour bergers. Les coopératives ont précisément pour rôle de faire l'éducation des consommateurs*^(XII). » Elles devaient s'intéresser à la qualité des produits, apprendre à résister à la publicité et au crédit, montrer précisément que le meilleur marché n'est pas toujours le meilleur choix. Elles ne sont d'ailleurs pas les seules institutions privées qui peuvent contribuer à transformer le rôle du consommateur: « *Mais si nous reconnaissons l'incommensurable bêtise du consommateur, nous n'en concluons pas qu'elle soit incurable, mais que c'est une raison de plus pour faire son éducation économique. Or c'est là précisément le rôle des organisations de consommateurs: non pas seulement des sociétés de consommation proprement dites, mais aussi des "ligues de consommateurs" ou "ligues sociales d'acheteurs", qui ont des objets un peu différents, mais toutes ceci de commun d'enseigner au consommateur quels sont ses droits et ses devoirs, lui faire comprendre quels sont ses véritables intérêts*^(XIII). » Et de fait, il a poussé au développement des premières associations d'usagers et de ces ligues et associations de consommateurs qui commençaient à prôner ce que l'on appelle aujourd'hui le commerce éthique ou responsable^(XIV). Il a également, et de façon prémonitoire, attiré l'attention sur certaines conséquences inquiétantes de l'évolution moderne de la consommation, de la protection des sites naturels menacés par le développement du tourisme à la disparition des espèces vivantes sur la planète^(XV). Et il a affirmé qu'aucun mode d'action ne devait être négligé, de l'intervention de l'Etat à celle des individus, même s'il a manifesté une préférence envers les formes associatives parce qu'elles sont collectives et volontaires. Il y a là d'ailleurs peut-être un autre enseignement d'actualité à tirer de l'échec de ce grand mouvement de la coopération de consommation. Sa puissance même, dans la première moitié du XX^e siècle, l'a conduit à une position impérialiste vis-à-vis de l'économie sociale, toutes les autres formes de celle-ci – considérées comme inférieures – devant lui être subordonnées. La coopération de consommation n'a pas jugé utile de pousser au développement d'autres formes d'économie sociale qu'elle-même et elle ne s'y est même guère intéressée, qu'il s'agisse des mutuelles, des coopératives de production ou de crédit, des associations, etc.; et, du coup, elle s'est trouvée dépourvue d'alliés et d'idées lorsque l'heure des difficultés est venue. Bien que Gide ait souvent été mobilisé pour la glorification de la coopération de consommation, nous avons vu que cette idée d'une forme supérieure unique, achevée et éternelle d'économie sociale lui était radicalement étrangère, et il lui est arrivé d'indiquer son désaccord avec cette attitude impérialiste: dans *L'école de Nîmes*, par exemple, il consacre un paragraphe à « *la nécessité de coordonner les diverses formes de coopération* » et indique dans celui-ci que l'école de Nîmes est « *moins impérialiste et plus accueillante*

à toutes les formes de la coopération » que l'école fédéraliste anglaise^(xvi). L'économie sociale française actuelle, certes moins puissante que le mouvement de la coopération de consommation à son apogée, semble avoir retenu la leçon et le titre même de cette revue indique bien qu'aucune de ses formes institutionnelles n'a de prétentions hégémoniques. Mais, même si le champ couvert par l'économie sociale ainsi entendue est très large, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de trois types d'institutions qui ont un penchant inévitable – comme toutes les institutions – à s'intéresser d'abord à elles-mêmes, à leur survie et à leur propre développement. Or l'économie sociale n'est pas la simple juxtaposition des institutions qui la concrétisent à un moment donné. Et l'économie sociale française actuelle, très fortement institutionnalisée avec ses trois grandes familles – mutualité, associations, coopératives – devrait peut-être, plus qu'elle ne le fait, porter son attention au-delà de son périmètre actuel si elle ne veut pas négliger ce qui peut constituer des développements prometteurs de l'économie sociale de demain. A titre d'exemple, il est clair que l'Internet voit se développer une sphère d'échanges non marchands (P to P) et de modes de production collaborative et hors profit (mouvement du logiciel libre) qui sont en soi des développements d'économie sociale, mais qui ne se voient pas comme tels et sont largement ignorés de l'économie sociale institutionnalisée.

Economie, économie sociale et politique

Economie politique et économie sociale

Son rôle de propagandiste de la coopération ne doit pas faire oublier que Charles Gide était aussi (et peut-être d'abord) un économiste, et plusieurs volumes des *Ceuvres* rappellent cette évidence^(xvii). La lecture de l'*Histoire des doctrines économiques*^(xviii) – co-rédigée avec Charles Rist – reste l'une des meilleures façons, et des plus agréables, de suivre les débuts de l'économie politique et de percevoir la diversité de ses courants ; celle des *Principes d'économie politique*^(xix) – ce monument de l'édition économique qui, traduit en dix-neuf langues⁽¹⁷⁾ et réédité vingt-cinq fois en français, servira pendant presque cinquante ans de manuel de référence en France – permet de faire le point sur les connaissances communes de l'époque en matière d'économie ; et la sélection de textes publiés dans la *Revue d'économie politique*^(xx) – qu'il avait créée en 1887 et qui demeure l'une des principales revues économiques françaises – le montre capable d'analyses fort pertinentes en matière économique.

Il est vrai qu'il ne fut pas un théoricien d'avant-garde. Il s'est montré incapable d'effectuer cette reconstruction de l'économie politique à partir de la consommation qu'il a constamment appelée de ses vœux. Sans doute a-t-il pensé un moment pouvoir annoncer le succès en économie politique d'une « école nouvelle » – selon le titre qu'il donne à une conférence de 1889^(xxi) – qui reposerait sur des conceptions qui lui étaient chères :

(17) Plus une édition en braille.

la solidarité, l'évolutionnisme, l'importance de l'histoire, des institutions et de l'État, le rôle de la morale... ; l'ambition n'était d'ailleurs pas absurde à une époque où l'école historique allemande, qui défendait ce type de position, avait une influence considérable. Mais il se rendit compte rapidement que la théorie économique ne prenait finalement pas cette voie, mais celle de l'économie néo-classique, et il reconnut la validité de celle-ci dans le domaine de ce qu'il appelle, à la suite de Walras, « l'économie pure »⁽¹⁸⁾. Mais celle-ci est d'un intérêt limité pour les questions d'économie pratique – on peut encore relire avec profit l'analyse critique qu'il fait de l'hypothèse d'*Homo œconomicus*^(XXII) – et il faut reconnaître l'existence, à côté de cette « économie pure », d'une « économie sociale ». Celle-ci doit être entendue cette fois-ci non comme un secteur regroupant toutes les institutions sociales, mais comme une discipline ayant un objet propre, disjoint des analyses éthérées de l'économie pure : « *L'économie sociale descend de ces sphères sereines dans la réalité et dans les préoccupations de la vie : elle étudie de préférence les rapports volontaires, contractuels, quasi contractuels ou légaux, que les hommes forment entre eux en vue de s'assurer une vie plus facile, un lendemain plus certain, une justice plus bienveillante et plus haute que celle qui porte pour tout emblème les balances du marchand. Elle ne se fie point au libre jeu des lois naturelles pour assurer le bonheur des hommes, ni d'ailleurs aux inspirations du dévouement ou d'une vague philanthropie, mais elle croit à la nécessité et à l'efficacité de l'organisation voulue, réfléchie, rationnelle*^(XXIII) », « *lentement mûrie et perfectionnée au fur et à mesure des expérimentations, des déceptions et des succès*^(XXIV) ». Cette attitude d'acceptation des développements les plus avancés de la théorie économique, combinée avec l'affirmation que l'économie sociale ne se situe pas au même plan et doit avoir un développement autonome, n'est-elle pas celle que nous devrions avoir encore aujourd'hui ? Et cela semble d'autant plus justifié que la science économique se définit maintenant plus par une méthode que par un objet, alors que l'économie sociale conserve pratiquement le même objet qu'il y a un siècle. Peut-être les militants de l'économie sociale pourraient-ils également reprendre, actualiser et prolonger les réflexions qu'il a développées sur des notions d'économie politique aussi disputées à son époque qu'à la nôtre, comme la question du profit, le libre-échange, la concurrence et finalement celle du libéralisme.

La question du profit et de la concurrence

Construire une économie et une société qui ne soient pas dominées par l'impératif du profit est un des principaux objectifs que vise Charles Gide, et nous nous reconnaissons volontiers dans cet objectif. L'abolition du profit est donc un des ses thèmes de prédilection et il est intéressant de voir comment il le traite^(XXV). Il commence par la question de définition en soulignant que n'entrent dans le profit – et ne sont donc en cause – ni le coût du capital (qui est rémunéré par un intérêt) ni la rémunération du « *travail de direction ou d'invention*^(XXVI) » : ces éléments font partie du coût de production et doivent donc être couverts par le prix de vente⁽¹⁹⁾.

(18) Il en fait toutefois un usage très limité. De la théorie néo-classique, il semble avoir retenu essentiellement la théorie subjective de la valeur : elle a pour lui l'avantage de montrer que c'est le consommateur qui est le personnage central de l'économie, puisque c'est lui qui, par ses désirs et ses choix, crée la valeur – et elle a également l'avantage de saper la base de la théorie marxiste fondée sur la valeur-travail.

(19) S'agissant des associations, qui sont non marchandes, le problème est différent, mais Charles Gide souligne là aussi qu'il faut leur donner les moyens de leur action : « *La pauvreté a certains avantages, mais il ne faut pas en abuser. Nous en abusons. Être pauvre, pour un individu, c'est souvent une marque de vertu ; mais pour une association, être pauvre, c'est souvent une marque d'impuissance.* » Œuvres, vol. 7, p. 24.

Le profit est constitué de la partie du prix de vente qui excède ces coûts de production et c'est seulement cet élément que la coopération se propose d'éliminer. Il s'agit là de ce que les économistes appellent le « profit pur », et Charles Gide relève que la théorie économique affirme également qu'il doit être nul lorsque l'économie est en équilibre et à l'optimum. Pourtant, fait-il observer, on en est très loin dans les économies réelles et l'on ne semble pas s'en rapprocher. Ne pourrait-on donc pas considérer que les coopératives contribuent à réaliser, mieux que l'économie de marché, cette condition de profit nul et se rapprochent ainsi de l'optimum ? L'argument implique en fait une faute logique – si l'équilibre général implique bien des profits nuls, l'absence de profit est compatible avec des situations de déséquilibre –, mais l'observation de Gide reste d'actualité : une économie qui continue d'enseigner que l'économie de marché doit en théorie orienter vers un équilibre général à profit nul et exige en pratique des entreprises qu'elles dégagent en permanence un taux de profit de 10 % est quelque peu incohérente. Et si la réalité correspond à la pratique et non à la théorie, des conséquences s'ensuivent, qu'il faut accepter d'examiner. La question de la concurrence se pose, pour Charles Gide, différemment de celle du profit. Sur le plan économique, il voit en elle un mécanisme qui peut être, sous certaines conditions et jusqu'à un certain point, utile. Les coopératives l'utilisent d'ailleurs pour s'étendre au détriment du commerce privé et, s'agissant de la production, les inconvénients des situations de monopole et d'absence de concurrence sont avérés aussi bien en théorie qu'en pratique. Mais il récuse absolument la thèse selon laquelle la concurrence est le principe nécessaire et suffisant d'organisation de la sphère économique – et encore moins de la société. La solidarité et la coopération (qui inclut le principe démocratique) sont plus fondamentales pour cette dernière et jouent également un rôle important (et susceptible de le devenir de plus en plus) en économie^(xxxvii). On peut essayer d'imaginer comment Charles Gide serait intervenu dans le débat qui a fait rage en France lors du référendum, référendum qui a abouti au rejet du projet de constitution européenne à propos du fameux article 1.3.2. fixant parmi les objectifs de l'Union la réalisation d'un marché unique où la « concurrence est libre et non faussée ». Sans doute aurait-il regretté que la solidarité n'apparaisse pas dans cet article, mais seulement dans le précédent, noyée parmi les « valeurs de l'Union ». Mais, s'agissant de l'objectif de concurrence, il ne l'aurait certainement pas récusé absolument ; il aurait demandé que l'on s'entende sur la signification des termes « libre et non faussée » : de trop importantes différences entre les niveaux de protection sociale, les conditions de travail, les contraintes environnementales, les systèmes de change, etc., permettent-elles encore de parler de concurrence « non faussée » ?

Protectionnisme et libre-échange

Comme tout le mouvement coopératif, Charles Gide s'est, à son époque, opposé au protectionnisme – les droits de douane ayant pour premier effet de renchérir les prix des biens de consommation. Mais il n'est pas pour

(20) (*Œuvres*, vol. V, p. 203. Lorsque les tendances protectionnistes l'emportent, comme au tournant des années 30, il se range au côté des libre-échangistes; mais là où le libre-échange absolu domine, comme dans l'Alliance coopérative internationale en 1917, il souligne la nécessité d'organiser le libre-échange (« Le congrès de l'Alliance coopérative internationale », *L'Emancipation*, sept. 1930).

(21) Dans l'argumentaire protectionniste, la « protection du travail national » lui apparaît comme « le nœud de la question », les pertes d'emplois résultant de l'ouverture à une concurrence sauvage constituant « des griefs qui ne sont pas sans fondement ». Mais l'économiste fait valoir qu'en sens inverse on peut espérer que « l'abaissement des prix, résultat du libre-échange lui-même, entraînera un accroissement de la consommation, et par conséquent un accroissement de la production » (*ibid.*, pp. 316-317).

autant un défenseur du libre-échange absolu, ce « free-trade à la mode anglaise qui n'est en somme qu'une autre forme du "Chacun pour soi", chacun devant se frayer sa voie à coups de coude^(XXVIII) ». Il propose finalement de lutter sur deux fronts, « contre le nationalisme économique sous la forme protectionniste comme aussi contre le soi-disant internationalisme du capitalisme qui n'est qu'une forme d'impérialisme⁽²⁰⁾ ». On prendra connaissance du raisonnement qui sous-tend cette position dans le chapitre des *Principes d'économie politique* qu'il consacre au commerce international^(XXIX). Les arguments pour et contre le libre-échange et le protectionnisme sont successivement examinés⁽²¹⁾ pour en arriver à la conclusion qu'un progrès par rapport à ces deux systèmes serait celui des traités commerciaux – bilatéraux d'abord, multilatéraux ensuite – organisant le libre-échange. Comme il l'indiquait déjà en 1906, « des unions douanières entre nations fondées sur des sacrifices réciproques consentis en vue d'un intérêt général – l'intérêt européen, pour commencer, en face de la concurrence américaine ou japonaise – répondraient mieux à [notre] programme^(XXX) ». C'est d'ailleurs bien dans cette voie que les relations commerciales internationales ont progressé dans la seconde moitié du XX^e siècle, avec des résultats indiscutablement positifs, et il n'est pas évident que l'abandon de cette démarche progressive au profit de la volonté de soumettre tous les pays à un régime identique de libre-échange pratiquement absolu soit un réel progrès.

Cette proposition d'un libre-échange organisé à partir de traités de commerce apparaît à Charles Gide comme une application logique aux nations des principes de solidarité et d'association, et elle peut déboucher à terme sur de véritables « sociétés de nations » au premier rang desquelles il met les « Etats-Unis commerciaux d'Europe^(XXXI) » – une perspective à l'époque totalement utopique, mais pour laquelle il s'engagera en adhérant dès sa création à la section française d'une association internationale appelée Union douanière européenne^(XXXII). Et cela correspond à un engagement ancien chez lui pour une Europe des nations, puisqu'il a évoqué dès la fin du XIX^e siècle « cette République européenne que l'on entrevoit dans la brume et où tout se réglera par de libres contrats^(XXXIII) », tout en signalant que l'on ne doit pas « considérer comme inutile et surannée la distinction des nations », car « le monde aurait trop à perdre, ne fût-ce même qu'au point de vue de la solution de la question sociale, si ces grandes lumières venaient à s'éteindre ou se confondre dans je ne sais quelle nébuleuse. Mais, si nous ne voulons pas la suppression de la patrie, nous voulons l'association des peuples [qui] ne doit pas avoir pour but de faire disparaître l'individualité de chaque peuple, mais au contraire de mettre en relief et d'utiliser pour le bien de tous les aptitudes diverses, l'originalité et le génie propre de chacun d'eux^(XXXIV) ». »

Libéralisme, interventionnisme, socialisme

Il en va du libéralisme comme du libre-échange, qui n'en est d'ailleurs qu'une application particulière: on doit l'accepter jusqu'à un certain point, mais refuser d'en faire un principe unique et absolu. Il faut relire la façon dont Charles Gide introduit sa critique du libéralisme dans

la conférence sur « L'école nouvelle » de 1889^(XXXV) : après avoir rappelé la séduction qu'a pu représenter le libéralisme pour un jeune républicain qui s'est éveillé à la vie politique durant le Second Empire, il montre à partir d'exemples très simples tirés de l'expérience quotidienne combien il est douteux qu'il puisse être le principe général d'organisation d'une société et d'une économie moderne ; à côté de lui, l'intervention publique est également nécessaire, et celle des organisations privées et volontaires qui repose sur la solidarité et l'association le deviendra de plus en plus. La question est ici encore d'organiser le libéralisme, en délimitant notamment son domaine légitime d'application. Pas question pour ce grand républicain qu'était Charles Gide de renoncer à la liberté – on doit arriver, écrit-il en 1889, « à résoudre le problème social qui consiste à concilier la justice avec la liberté^(XXXVI) » –, de nier le rôle souvent déterminant des individus ou de renoncer à la perspective du développement des individualités⁽²²⁾. Mais pas question non plus de suivre les libéraux de l'époque dans leur utopie hyper-libérale. Les doctrines socialistes font d'ailleurs l'objet de sa part du même inventaire critique. Mais ici Charles Gide se revendique en « *héritier du vieux socialisme français*^(XXXVII) », soulignant que « *le coopératisme se rapproche beaucoup du socialisme français du siècle dernier ; il s'en rapproche si bien qu'on peut dire même qu'il en est aujourd'hui la plus fidèle expression*^(XXXVIII) ». Le courant actuel qui tente de reconstruire un socialisme moderne sur les ruines du socialisme révolutionnaire marxiste redécouvre le socialisme associationniste du XIX^e et le socialisme démocratique des débuts du XX^e siècle : il ne devrait pas négliger Charles Gide, qui se situait déjà dans ces perspectives et qui a été capable de présenter immédiatement une appréciation critique du socialisme révolutionnaire dont la suite de l'histoire a montré la pertinence^(XXXIX). D'autant plus que – tout en acceptant l'économie de marché⁽²³⁾ – il nous propose une voie qui n'est ni l'acceptation passive de l'économie capitaliste actuelle, ni la perspective d'une révolution socialiste dont il a souligné de façon précoce les limites et les risques, ni même la simple application de ce que l'on peut appeler en termes modernes un programme social-démocrate. Ce dernier accepte le fonctionnement capitaliste dans l'ordre de la production, mais propose d'en corriger les effets au niveau de la répartition. Charles Gide est évidemment d'accord avec ce programme – comme en témoignent ses nombreux articles en faveur des lois sociales et de l'amélioration de la condition des classes populaires –, mais il considère manifestement possible que l'économie sociale puisse modifier l'ordre de la production, indirectement d'abord par le guidage de la production que permet de réaliser la maîtrise de la consommation, directement ensuite par l'extension du secteur de l'économie sociale (coopératives de production, mutuelles, associations...) dans la production – une extension qui s'effectue dans le cadre de l'économie de marché et qui montre que les entreprises d'économie sociale peuvent être, dans certains cas, aussi performantes que les entreprises capitalistes. Il y a là la possibilité d'une troisième voie⁽²⁴⁾ qui accepte l'économie de marché sans se résigner à l'hégémonie complète du

(22) Il établit une distinction intéressante entre l'individualisme, tendance égotiste des individus qu'il faut combattre, et le développement de l'individualité, qu'il faut encourager : « *L'individualisme, c'est la concentration d'un être qui se replie sur soi-même ; l'individualité, c'est un épanouissement, l'épanouissement d'un être qui se déploie au-dehors* » (« L'école nouvelle », in *Œuvres*, vol. IV, pp. 167-168).

(23) Les coopératives et les autres institutions d'économie sociale dont il envisage l'extension se développent dans le cadre de relations de marché dont, en bon économiste, il voit bien les avantages. (24) Charles Gide a exprimé de façon frappante ce besoin d'une troisième voie dans un article de 1929 intitulé « *Nous n'acceptons pas le dilemme* » (*Œuvres*, vol. VIII, p. 330-331). Il écrit : « *Si la nécessité s'imposait de choisir entre Moscou et Chicago, nous nous résignerions sans doute à accepter Chicago, mais pas de bon cœur. Heureusement, [...] cette option ne s'impose pas, et le courage qu'il faut avoir c'est de s'y refuser* », et de conclure : « *Mais si le monde n'a d'autre perspective que l'universalisation de la civilisation américaine, je n'en vie pas la postérité*. » Au passage, il a indiqué que le coopératisme « *se sépare absolument [du capitalisme] par son refus d'accepter la domination du capital, son refus de lui laisser ni le profit ni le gouvernement des entreprises économiques* ».

capitalisme et à l'extension sans fin des relations marchandes et de la logique du profit, et qui se propose d'aller au-delà des correctifs socio-démocrates, aussi souhaitables soient-ils. Toute l'œuvre de Charles Gide plaide en ce sens.

L'avenir de l'économie sociale comme tiers secteur

Concernant l'économie sociale, la pensée de Charles Gide, plus que centenaire, est inévitablement dépassée sur certains points, mais elle reste des plus stimulantes.

Il s'est montré par exemple assez pessimiste sur les possibilités d'extension des coopératives de production, une analyse que l'évolution ultérieure a plutôt validée. Dès 1889, il soulignait qu'elles n'avaient guère de succès et que celles qui réussissaient avaient tendance à « *se transformer en associations de petits patrons faisant travailler sous leurs ordres et pour leur compte un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers salariés* ^(XLI) ». A cela il ajoutait l'argument habituel selon lequel la coopérative de production défend l'intérêt des seuls producteurs qui la composent alors que la coopérative de consommation défend l'intérêt de tous, tout le monde étant consommateur; et, pour faire bonne mesure, l'argument économique parfaitement pertinent selon lequel les coopératives de production ont et auront toujours les plus grandes difficultés pour mobiliser les importants capitaux que nécessite l'industrie moderne. Mais la constatation de ces difficultés et de la modestie des résultats de la coopération de production ne le conduisait ni à la condamner pour le présent ni à lui refuser toute perspective d'avenir: « *Il ne faut pas toujours mesurer la valeur des mouvements sociaux par des chiffres. [...] Mais, quoi qu'il en soit, je n'ai jamais voulu désespérer de l'avenir des associations ouvrières de production... Néanmoins, je persiste à croire que dans l'économie présente, et même dans celle future, il peut y avoir de la place pour ces deux formes de coopération et même pour beaucoup d'autres* ^(XLI)... »

Actuellement, la coopération de production paraît d'ailleurs se porter plutôt mieux que la coopération de consommation, dans laquelle Charles Gide avait mis tant d'espoirs ⁽²⁵⁾; mais on voit que cela ne l'aurait sans doute pas troublé exagérément: il y aurait vu une autre preuve de l'imprévisibilité de l'évolution sociale et peut-être même une manifestation de ces « *corsi e ricorsi* » dont il a plusieurs fois souligné la fréquence – ces « retours » de formes, d'idées ou d'institutions qui ont paru un moment dépassées et qui reviennent à un autre moment sur le devant de la scène.

De la même façon, on peut faire valoir qu'il n'avait pas prévu les succès des secteurs mutualiste et coopératif dans le domaine bancaire, bien qu'il n'ignorât ni l'un ni l'autre. Mais n'est-ce pas une parfaite illustration de ce qu'il soulignait en 1902, dans sa présentation de l'exposition d'économie sociale de l'Exposition universelle, en indiquant qu'un éventuel lecteur du XXI^e siècle s'amuserait certainement de l'importance donnée à des institutions qui n'auraient pas eu de postérité et, en sens inverse, s'étonnerait de la célérité envers « *tel document perdu dans la masse, telle institution insignifiante en apparence, où pourtant se trouvait déjà connue en puissance la solution des problèmes qui tourmentaient leurs contemporains* »?

(25) Il existe certes, en France et ailleurs, de puissantes coopératives de consommation, mais elles n'ont nullement réalisé le programme d'extension et la mission émancipatrice qu'il leur assignait.

On observera également que la doctrine gidienne de l'association comme fondement de l'économie sociale est tout aussi d'actualité au regard de l'évolution de l'économie sociale française (et européenne) depuis une vingtaine d'années. Cette évolution est marquée, en effet, par la reconnaissance de l'appartenance pleine et entière de la plus grande partie du secteur associatif⁽²⁶⁾ à l'économie sociale et par l'émergence d'institutions d'économie sociale très diversifiées que leurs promoteurs et concepteurs désignent, pour en marquer le caractère novateur, par les dénominations de « nouvelle économie sociale » ou d'« économie sociale et solidaire »⁽²⁷⁾. La place désormais faite aux associations aurait ravi Charles Gide. Et l'on retrouve bien dans les nouvelles formes d'économie sociale et solidaire les caractéristiques que Charles Gide assignait aux institutions d'économie sociale qu'il souhaitait voir se développer à son époque : fondées sur le principe associatif, mais dans une conception ouverte de l'association (qui ne se limite pas à la forme coopérative), émergeant « spontanément » de l'action sociale, mais reposant pour leur développement sur l'action volontaire d'individus, ayant une forte dimension pragmatique, faisant référence à la solidarité... Les analyses contemporaines distinguent d'ailleurs pour l'économie sociale un triple rôle d'amortisseur, de régulateur et de transformation sociale^(XLI) : à défaut de les avoir théorisés, Charles Gide avait bien perçu le premier et le troisième. Et sa conception évolutionniste de la société, comme celle d'une économie sociale partie prenante d'une économie plurielle qui voit coexister différentes formes d'organisation qui sont en concurrence-coopération, reste d'une très grande actualité.

Pour terminer, regardons ce que peut nous apporter Charles Gide. Ne nous arrêtons pas aux grandes déclarations de principe et aux effets oratoires qu'appréciaient tellement ses contemporains et qui paraîtront forcément un peu ridicules à leurs successeurs. Nous essayons de comprendre et d'analyser ce que peut et ne peut pas faire l'économie sociale, de la faire fonctionner correctement et de participer positivement à son évolution, une triple tâche à laquelle Charles Gide a consacré la plus grande partie de sa vie et qui a injustement été éclipsée par la figure de l'« apôtre de la coopération ». Ce sont les résultats de ce travail qu'il faut redécouvrir. Certes, Charles Gide l'a effectué à son niveau, avec ses moyens et pour son époque. Nous vivons dans un autre monde et ne pouvons hériter de sa pensée que sous bénéfice d'inventaire. Mais, celui-ci étant fait, il reste bien des choses intéressantes dans l'héritage de l'oncle Charles. ●

(26) A l'exception des associations qui ne sont que des faux-nez de l'administration ou des organismes marchands déguisés en associations. (27) Cf. D. Demoustier, *op. cit.* Comme exemples de ces développements, on peut citer les coopératives sociales (Italie), les associations à finalité sociale (identifiées souvent sous le terme d'entreprises sociales en France et en Belgique), les coopératives à multisociétariat (Scic, notamment), les coopératives d'activité et d'emploi, les structures d'insertion aux statuts divers, les organisations de microfinance, etc.

(I) A l'exception de la réimpression de l'*Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours* (de Charles Gide et Charles Rist), qui constitue le volume double IX-IX et qui a été publiée par les éditions Dalloz en 2001, tous les autres volumes sont édités par L'Harmattan et sont constitués de rééditions modernes de textes de Charles Gide, présentés et annotés par des spécialistes contemporains.

(II) « Coopération ou salariat ? » *L'Emancipation*, octobre 1887, in *Œuvres*, vol. III, p. 46.

(III) « Ni révoltés, ni satisfaits », *L'Emancipation*, nov. 1886, *ibid.*, pp. 41-43.

(IV) *L'Emancipation*, octobre 1887, vol. III, pp. 46-47.

(V) Charles Gide emprunte ce terme à Jaurès. « Le manifeste coopératif des intellectuels et universitaires français », 1921, in *Œuvres*, vol. IV, p. 202.

(VI) « Les solutions de la question sociale », 1921. Les solutions qui ont été successivement examinées par Gide dans ce texte sont le laisser-faire, le communisme, le socialisme d'Etat, le syndicalisme, le coopératisme – et il précise que la liste pourrait être allongée.

- (VII) « Pourquoi je suis devenu coopérateur », *L'Arc-en-ciel*, avril 1932.
- (VIII) *Revue d'économie politique*, 1893, p. 735. Cf. également « L'Etat et l'initiative individuelle », *L'Emancipation*, déc. 1902, in *Œuvres*, vol. III, p. 121.
- (IX) Voir par exemple *Coopération et économie sociale au « second » XX^e siècle – Claude Vienney (1929-2001)*, coordonné par André Chomel, L'Harmattan, Paris, 2002, pp. 38-42.
- (X) « L'Alliance coopérative internationale », *L'Emancipation*, sept. 1907, p. 130.
- (XI) Dans le cours au Collège de France de 1925-1926, publié sous le titre *L'école de Nîmes*. Cf. *Œuvres*, vol. VII, p. 320.
- (XII) *L'école de Nîmes*, Puf, Paris, 1947, p. 202.
- (XIII) « Pourquoi les économistes n'aiment pas le coopératisme », 1921, in *Œuvres*, vol. VII, p. 196
- (XIV) Cf. L. Bilh, L. Wilette, *Une histoire du mouvement consommateur, mille ans de lutte*, Aubier, Paris, 1984, p. 218 sqq.
- (XV) « Le gaspillage des richesses naturelles », 1896 (*Œuvres*, vol. 3, pp. 96-97). Signalons également que Charles Gide était un grand randonneur, défenseur des animaux et partisan du végétarisme, ce qui était beaucoup plus original à son époque qu'à la nôtre.
- (XVI) Pp. 272-273
- (XVII) Cf. également M. Pénin « Charles Gide économiste : pour une action en réhabilitation », *Revue d'économie politique*, 1983, n° 6, pp. 816-846.
- (XVIII) *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, *Œuvres*, vol. IX-X, Dalloz.
- (XIX) *Œuvres*, vol. II.
- (XX) *Œuvres*, vol. V.
- (XXI) In *Œuvres*, vol. IV, pp. 147-171.
- (XXII) « Economic man », in *Encyclopædia britannica*, 1960, traduction à paraître dans le volume XI des *Œuvres*.
- (XXIII) « L'économie sociale au XIX^e siècle », *Œuvres*, vol. IV, p. 241.
- (XXIV) « Le coopératisme », *Œuvres*, vol. VII, p. 283.
- (XXV) Ce thème est abordé dans la plupart des écrits sur le coopératisme et l'économie sociale. Cf., par exemple, « L'abolition du profit », *Œuvres*, vol. IV, pp. 225-238, et divers textes à paraître dans le vol. VIII.
- (XXVI) *Œuvres*, vol. V, p. 216.
- (XXVII) Cf. « Concurrence ou coopération », *Œuvres*, vol. IV, pp. 293-309. Les très nombreux textes sur la solidarité expriment la même idée : cf., par exemple, « La coopération a-t-elle introduit un principe nouveau en économie ? », *idem*, pp. 270-289.
- (XXVIII) « L'idée de solidarité en tant que programme économique », 1893, *Œuvres*, vol. IV, p. 181.
- (XXIX) *Principes d'économie politique*, *Œuvres*, vol. II, pp. 307-328.
- (XXX) « L'idée de solidarité en tant que programme économique », in *Œuvres*, vol. IV, p. 181.
- (XXXI) *Principes, op. cit.*, p. 328.
- (XXXII) « Un mariage mal accueilli », *L'Emancipation*, avril 1931.
- (XXXIII) « Chroniques », *Revue d'économie politique*, 1890, p. 517.
- (XXXIV) « La coopération et le parti ouvrier en France », 1886, in *Œuvres*, vol. IV, pp. 90-91.
- (XXXV) *Œuvres*, vol. IV, pp. 159-163.
- (XXXVI) « De la coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser dans l'ordre économique », 1889, in *Œuvres*, vol. IV, pp. 144-145.
- (XXXVII) « L'Alliance coopérative internationale à Genève », *L'Emancipation*, mai 1920.
- (XXXVIII) « Le programme coopératiste », 1924, in *Œuvres*, vol. VII, p. 284.
- (XXXIX) Cf. « Le programme coopératiste », 1924, in *Œuvres*, vol. VII, pp. 286-299 ; « Le bolchévisme », 1922 (*ibid.*, pp. 137-148).
- (XL) « De la coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser dans l'ordre économique », in *Œuvres*, vol. IV, p. 141.
- (XLI) « Les associations coopératives de production », cours au Collège de France, 1922-1923, reproduit dans *Le Coopérateur suisse*, décembre 1926.
- (XLII) Cf. Danielle Demoustier, *L'économie sociale et solidaire*, Syros, Paris, 2001.